

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des décisions réglementaires prises par le Président, ainsi que la publicité des délibérations du Bureau et du Comité.
Ce recueil n°14 concerne les décisions prises par le Comité syndical lors de ses réunions des 13 décembre 2003, 18 février et 29 juin 2004 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 17 septembre et 24 novembre 2003, 10 mars et 24 mai 2004.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2003

DÉLIBÉRATION N°1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau syndical décide au titre des travaux programmés de la réalisation de 15 extensions du réseau concédé d'électricité à CHARCENNE, CORBENAY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FRANCHEVELLE, GENEVREUILLE, LYOFFANS, MAGNY-VERNOIS, SAULNOT, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SERVANCE, TRAITIEFONTAINE, TRAVES, TREMOINS, VARS et VY-LES-FILAIN et 1 renforcement à VALAY.

Les travaux au coup par coup concernent 5 extensions du réseau concédé d'électricité à BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX, BOULIGNEY, BREUCHES-LES-LUXEUIL, BUCEY-LES-GY et FERRIERES-LES-SCEY.

DÉLIBÉRATION N°2 : Programme départemental

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité à BEULOTTE-SAINT-LAURENT sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale.

DÉLIBÉRATION N°3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à BREVILLIERS et à POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE au titre des travaux programmés et à QUINCEY, RADDON-ET-CHAPENDU et à VAROGNE au titre des travaux au coup par coup.

DÉLIBÉRATION N°4 : Programme syndical de travaux.

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A/ Travaux programmés :

Sur le réseau concédé d'électricité 3 extensions sont programmées à BAY, PORT-SUR-SAONE et TREMOINS. Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 7 extensions à CORBENAY, FRANCHEVELLE, LYOFFANS, PORTS-SUR-SAONE, SAUVIGNEY-LES-GRAY, TREMOINS et VY-LES-FILAIN auxquelles viennent s'ajouter 6 opérations de renforcement à BESNANS, BREVILLIERS, ESSERTENNE-ET-CECEY, LAVONCOURT, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE et ROCHE-MOREY (LA). On dénombre également 5 réalisations de génie civil de télécommunications à BREVILLIERS, FROTEY-LES-LURE, GENEVREUILLE, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE et à SAUVIGNEY-LES-GRAY.

B/ Travaux au coup-par-coup :

Deux extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à BESNANS et TAVEY, 6 extensions d'installations communales d'éclairage public ont été réalisées à BREUCHES-LES-LUXEUIL, OVANCHES, QUINCEY, RADDON-ET-CHAPENDU, SAINT-GERMAIN et VAROGNE ainsi que 4 renforcements à BRUSSEY, ECHAVANNE, ROCHE-MOREY (LA), et MAILLEY-ET-CHAZELOT.

Quatre opérations de génie civil de télécommunications sont prévues à BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX, QUINCEY, RADDON-ET-CHAPENDU et VAROGNE.

DELIBERATION N°5 : Participations financières du SIED 70 : cas particuliers

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour des sites SFR à MELISEY et à PLAINEMONT.

DÉLIBÉRATION N°6 : Emprunt pour l'acquisition de l'immeuble d'ACTION 70

Le Bureau syndical retient l'offre du Crédit Agricole.

DÉLIBÉRATION N°7 : Ligne de trésorerie

Le Bureau syndical retient la proposition du Crédit Agricole.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2003

DÉLIBÉRATION N°1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau syndical décide au titre des travaux programmés de la réalisation de 20 extensions du réseau concédé d'électricité à AMBLANS-ET-VELOTTE, ANJEU, BAUDONCOURT, BOULT, BREUREY-LES-FAVERNEY, CORBENAY, COUTHENANS, ECHENOZ-LE-SEC, GRAMMONT, LOMONT, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MONTBOILLON, QUINCEY, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-GERMAIN, COLOMBE-LES-VESOUL, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, SCYE, VELORCEY et VILLERS LES LUXEUIL et 11 renforcements à AMAGE, FRESNES-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, MELISEY, SAINT-BRESSON, SAINT-BROING, SAPONCOURT, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FONTAINE-LES-LUXEUIL, SERVANCE et VREGILLE.

DÉLIBÉRATION N°2 : Programme départemental

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité à ESMOULIERES sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale.

DÉLIBÉRATION N°3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à FONDREMAND, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, MALBOUHANS, MEURCOURT, SAINT-REMY, VREGILLE et BAY.

DÉLIBÉRATION N°4 : Programme syndical de travaux

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A/ Travaux programmés :

Sur le réseau concédé d'électricité 3 extensions sont programmées à LURE, MONTARLOT-LES-RIOZ et QUERS. Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 5 extensions à BREUREY-LES-FAVERNEY, LURE, PORT-SUR-SAONE, SAINT-BARTHELEMY et SCYE auxquels viennent s'ajouter les travaux de renforcement à COUTHENANS, ECHENOZ-LE-SEC FONDREMAND, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, MALBOUANS MEURCOURT, PASSAVANT-LA-ROCHERE, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE, SAINT-REMY, SORANS-LES-BREUREY, TRAITIEFONTAINE et VREGILLE. De plus, on dénombre 13 opérations de génie civil de télécommunications à AMAGE, COUTHENANS, FONDREMAND, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, LOMONT, MALBOUHANS, MELISEY, MEURCOURT, SAINT-BATHELEMY, SAINT-GERMAIN, QUERS, SAINT-REMY et VREGILLE.

B/ Travaux au coup-par-coup :

Deux extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à RIOZ, 2 renforcements de l'installation communale d'éclairage public ont été réalisés à RIOZ et MONTBOILLON ainsi que 3 opérations de génie civil de télécommunications à MONTBOILLON, RIOZ et VELORCEY.

DELIBERATION N°5 : Participations financières du SIED 70 : cas particuliers

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé pour des sites SFR à AILLONCOURT, CONFLANS-SUR-LANTERNE et NEUVILLE-LES-CROMARY.

DELIBERATION N°6 : Budget supplémentaire de l'exercice 2003

Le Bureau syndical prend acte de la décision modificative apportée au budget 2003 ainsi que du projet de budget supplémentaire 2003 qui sera présenté au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°7 : Préparation des orientations du budget 2004

Le Bureau syndical adopte le projet d'enveloppe financière des investissements 2004, basé sur un volume travaux estimé à environ 7,5 millions d'euros et approuve le projet d'orientations budgétaires.

DÉLIBÉRATION N°8 : Indemnité du receveur syndical

Le Bureau syndical décide d'allouer au receveur syndical une indemnité de conseil.

DÉLIBÉRATION N°9 : Vente de matériel

Le Bureau décide de mettre en vente des matériels inutilisés et de les sortir de l'inventaire.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2003**DÉLIBÉRATION N°1 : Extension du périmètre syndical**

Le Comité syndical décide de l'adhésion des communes de DENEVRE et AROZ.

DÉLIBÉRATION N°2 : Décisions modificatives du budget 2003

Le Comité syndical prend acte des décisions modificatives apportées au budget de l'exercice 2003 qui ont consisté en une diminution de 1 000 euros des dépenses imprévues de fonctionnement et l'affectation de cette somme à l'article « intérêts moratoires et pénalités sur marchés ».

DÉLIBÉRATION N°3 : Budget supplémentaire 2003

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2003 tel qu'il est résumé ci-après :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|--------------------------------------|------------------|---------------|---------------------------------------|------------------|
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 023 | Virement à la section investissement | 360 100 | 72 | Travaux en régie | 132 000 |
| | | | 75 | Autres produits de gestion courante | 66 000 |
| | | | 002 | Excédent antérieur reporté | 303 500 |
| Total section | | 360 100 | Total section | | 501 500 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | - 13 000 | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 709 360 |
| 23 | Immobilisations en cours | 887 000 | 13 | Subventions d'investissement reçues | 353 400 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 83 000 | 27 | Autres immobilisations financières | 83 000 |
| 4581 | Investissement sous mandat | 590 000 | 4582 | Investissement sous mandat | 590 000 |
| 020 | Dépenses imprévues d'investissement | - 77 500 | 021 | Virement de la section fonctionnement | 360100 |
| | DEFICIT D'INVESTISSEMENT | 709 360 | 023 | Immobilisations en cours | 83 000 |
| Total section | | 2 178 860 | Total section | | 2 178 860 |

DELIBERATION N°4 : Orientations générales du budget 2004

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations générales proposées par Monsieur le Président pour le budget 2004.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 18 FEVRIER 2004**DELIBERATION N°1 : Commission consultative des services publics locaux**

Le Comité syndical décide de la composition de la commission consultative des services publics locaux pour le SIED 70 et désigne comme membres :

- MM. Maurice VERDER, Raymond BILQUEZ, Jacques ABRY, Jean-Claude GEHETTINI et Frédéric LAURENT (Bureau du SIED 70) ;
- Mme Odile VIGNERON, MM. Jean-Marie BERTIN, Gilbert GRANGEOT, Pierre LECLERC et Edouard SKORA (Comité du SIED 70) ;
- M. Pascal DEPIT (AMF 70) ; M. Jean-Claude OPEC (AMR 70) ; Mme Danièle HUET (UDAF 70) ; M. Christian SARTRAN (Franche-Comté Consommateurs) ;
- M. Jean-Claude SCHAAD (Haute-Saône environnement) ; M. Xavier TOUZARD (GAÏA Energies) et M. Fabrice BOUVERET (ADERA : Association de Développement des Energies Renouvelables et Alternatives).

DELIBERATION N°2 : Budget primitif de l'exercice 2004

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2004 voté par nature, tel qu'il est résumé ci-dessous, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2005 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2004, si nécessaire avant le vote du budget de 2005.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|--|------------------|-----|--|------------------|
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 011 | Charges à caractère général | 135 000 | 70 | Vente de produits | 10 000 |
| 012 | Charges de personnel | 325 000 | 72 | Travaux en régie | 732 000 |
| 022 | Dépenses imprévues de fonctionnement | 15 000 | 75 | Autres produits gestion courante | 800 000 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 377 000 | 77 | Produits exceptionnels | 7 500 |
| 66 | Charges financières | 33 000 | 013 | Atténuation de charges | 1 500 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 5 100 | | | |
| 68 | Dotations aux amortissements | 50 000 | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 523 100 | | | |
| | Total section | 1 463 200 | | Total section | 1 551 000 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| CH | DEPENSES | Montant en euros | CH | RECETTES | Montant en euros |
| 13 | Subventions d'investissement | 15 000 | 13 | Subventions d'investissement | 3 822 800 |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 22 900 | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 200 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 21 000 | | | |
| | Opérations d'équipement | 5 070 000 | 27 | Autres immobilisations financières | 753 700 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 753 700 | 45 | Opérations pour compte de tiers | 2 400 000 |
| 28 | Amortissement des immobilisations | 5 100 | 021 | Immobilisations corporelles | 8 200 |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 2 400 000 | 23 | Immobilisations en cours | 800 000 |
| 19 | Diff. sur réalisations d'immobilisations | 2 300 | 28 | Amortissement des immobilisations | 50 000 |
| 20 | Dépenses imprévues d'investissement | 70 000 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 523 100 |
| | Total section | 8 360 000 | | Total section | 8 360 000 |

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 10 MARS 2004

DÉLIBÉRATION N°1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Les travaux programmés comprennent 26 extensions du réseau concédé d'électricité à AUXON-LES-VESOUL, BAUDONCOURT, BOULOT, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHARIEZ, CHAPPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CITERS, CLAIREGOUTTE, FRESSE, FROTEY-LES-LURE, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, LAVONCOURT, LE MAGNORAY, LONGEVILLE, LYOFFANS, MONTIGNY-LES-VESOUL, PLANCHER-LES-MINES, PREIGNEY, PROVENCHERE, QUINCEY, SAINT-BRESSON, SCEY-SUR-SAONE-SAINT-ALBIN, VELORCEY, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE et VILLEPAROIS, ainsi que 5 renforcements à CERRRE-LES-NOROY, PLANCHER-BAS, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VAUCHOUX et VILLERS-LE-SEC.

Les travaux au coup par coup concernent 12 extensions du réseau concédé d'électricité à BAIGNES, BREUREY-LES-FAVERNEY, ESPRELS, FLEUREY-LES-FAVERNEY, RECOLOGNE-LES-RAY, FROTEY-LES-LURE, MAGNY-VERNOIS, MOFFANS-ET-VACHERESSE, NEUVILLE-LES-CROMARY, QUENOCHÉ, TRAVES et VELLE-LE-CHATEL et 1 renforcement à ESPRELS.

DÉLIBÉRATION N°2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau décide de la réalisation d'aménagements esthétiques des réseaux concédés d'électricité à AROZ, FOUGEROLLES, ORMOY et à PLANCHER-BAS au titre des travaux programmés.

DÉLIBÉRATION N°3 : Participations financières du SIED 70

Le Bureau approuve les dispositions proposées concernant les participations financières du SIED 70 pour le programme d'aménagement esthétique des réseaux que le SIED70 concède et adopte le tableau ci-dessous (1) :

| Conditions cumulatives | | Participations financières du SIED 70 en pourcentage de l'assiette subventionnable (2) | | | |
|---------------------------------|---|--|----------------|--|--|
| Effort fiscal (EF) des communes | Pour les communes rurales (3) : perception de la taxe sur l'électricité | Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité : | | Travaux d'éclairage public dont le montant total mandaté est supérieur à 1 500 euros (5) | |
| | | Programme syndical A8 d'amélioration esthétique du réseau public d'électricité (4) | Autres travaux | | |
| EF > 0,60 | non | 45% | 25% | 12% | |
| 0,45 < EF ≤ 0,60 | non | 42% | 20% | 8% | |
| EF ≤ 0,45 | oui | 40% | 15% | 6% | |

- (1) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :
 - des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public).
 - des illuminations temporaires ou permanentes des voies et monuments
 - de l'éclairage des espaces verts publics et des parkings.
- (2) L'assiette de la participation du SIED 70 est égale au montant total hors taxes des travaux restant normalement à la charge des demandeurs, c'est à dire déductions faites des subventions (Fonds européens, Fonds d'amortissement des charges d'électrification, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, concessionnaires,...).
- (3) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants.
- (4) Travaux financés dans le cadre des articles 8 des contrats de concession signés entre le SIED 70 et, d'une part EDF, le 30 novembre 1995 et, d'autre part la SCICAE, le 10 décembre 1996. Le programme annuel sera déterminé en fonction des montants subventionnables, avec un seul dossier par commune (sauf insuffisance des demandes), au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financiers des demandeurs.
- (5) Le taux est de 0 % pour tous les travaux dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 euros. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de ma trise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.
- (6) Le taux est de 0 % pour tous les travaux dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 euros. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de ma trise d'œuvre définis à la délibération n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

DÉLIBÉRATION N°4 : Programme syndical de travaux

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A/ Travaux programmés :

Sur le réseau concédé d'électricité 3 extensions sont programmées à ECHENOZ-LA-MELINE, FROIDECONCHE et NOIDANS-LES-VESOUL. Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public concernent 15 extensions à BAUDONCOURT, BOULOT, CHAPPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), CITERS, ECHENOZ-LA-MELINE, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FROTEY-LES-LURE, MONTIGNY-LES-VESOUL, MAGNIVRAY, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES QUINCEY, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, VAUCHOUX et VILLEPAROIS auxquels s'ajoutent les travaux de renforcement à AROZ, BEAUMOTTE, AUBERTANS, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, NEUVILLE-LES-SCEY (LA),

NEUVILLE-LES-CROMARY, ORMOY, PLANCHER-BAS, RIOZ et SAINT-SAUVEUR. De plus, on dénombre 17 opérations de génie civil de télécommunications à AROZ, AUXON-LES-VESOUL, CITERS, FRESSE, HAUT-DU-THEM, CHATEAU-LAMBERT, LONGEVILLE, LYOFFANS, MONTIGNY-LES-VESOUL, NOIDANS-LES-VESOUL, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, PROVENCHERE, SAINT-BRESSON, VAUCHOUX, VELORCEY et VILLEPAROIS.

B/ Travaux au coup-par-coup :

Deux extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à ARC-LES-GRAY et RIOZ, 8 extensions d'installations communales d'éclairage public à ESPRELS, FOUGEROLLES, RECOLOGNE-LES-RAY, RIOZ, VELLE-LE-CHATEL, VERLANS, VEZET et VILLERSEXEL. 7 renforcements d'installations communales d'éclairage public ont été réalisés à ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, ARC-LES-GRAY, BOUHANS-ET-FEURG, BREVILLIERS, CORBENAY, NOIDANS-LES-VESOUL et PESMES ainsi que 9 opérations de génie civil de télécommunications à ARC-LES-GRAY, BREUREY-LES-FAVENEY, FOUGEROLLES, FROTEY-LES-LURE, QUINCEY, RADDON-ET-CHAPENDU, TAVEY, VEZET et VY LES FILAN.

DELIBERATION N°5 : Logiciel Magnus

Le Bureau adopte le projet de convention, à passer avec le Conseil général de la Haute-Saône, concernant l'utilisation de logiciels de la société Magnus.

DELIBERATION N°6 : Frais de formation

Le Bureau approuve l'inscription du Président du SIED 70 à la formation «Les bases techniques des activités des syndicats d'énergies».

DELIBERATION N°7 : Avenant avec la SCICAE

Le Bureau approuve la signature d'un avenant au contrat de concession du 10 décembre 1996 avec la SCICAE, modifiant les articles 4 et 5 de l'annexe 1.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 24 MAI 2004

DELIBERATION N°1 : Participations financières du SIED 70 – cas particuliers

Le Bureau décide de l'inscription au programme A8 de l'année 2004 des travaux de l'opération de LURE portant sur l'aménagement d'une partie du réseau de distribution publique d'électricité situé aux abords d'un rond point giratoire rue Carnot pour un montant TTC de 22 300 euros et fixe le taux de participation du SIED 70 à 45 %.

Le Bureau décide de ne pas participer aux travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité au lieudit « Le Vignier » à MOIMAY, ni aux travaux d'extension de réseau concédé d'électricité pour un site SFR à SAULNOT.

DELIBERATION N°2 : Programme 2004 de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Les travaux programmés comprennent 8 extensions à ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, MOLAY, ROCHE-ET-RAUCOURT, SAINT-GERMAIN, VELLEFRIE, VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY, VILLERS-LA-VILLE et VY-LE-FERROUX ainsi que 5 renforcements à BELONCHAMP, CLAIREGOUTTE, PLANCHER-BAS, SCYE et VAIVRE-ET-MONTOILLE.

Les travaux au coup par coup concernent 5 extensions à ESSERTENNE-ET-CECEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FOUGEROLLES, MONTIGNY-LES-VESOUL et VARS, et 1 renforcement à CORBENAY.

DÉLIBÉRATION N°3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, LUZE, MAGNY-VERNOIS, SAINT-REMY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VELLEFRIE et VELORCEY.

DÉLIBÉRATION N°4: Programme syndical de travaux

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A/ Travaux programmés :

Sur le réseau concédé d'électricité 4 extensions sont programmées à LURE, NOIDANS-LES-VESOUL, TAVEY et VILLEFRANCON. Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 10 extensions à ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, LURE, MEMBREY, MOLAY, NAVENNE, TAVEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, JASNEY, MELISEY et VARS. On dénombre également 11 opérations de génie civil de télécommunications à ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, LUZE, MAGNY-VERNOIS, NOIDANS-LES-VESOUL, PLANCHER-BAS, SAINT-GERMAIN, SAINT-REMY, VELLEFRIE, VELORCEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER et NOIDANS-LES-VESOUL.

B/ Travaux au coup-par-coup :

3 extensions du réseau concédé d'électricité ont été engagées à NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL et CORBENAY et 4 extensions des installations communales d'éclairage public de FRAHIER-ET-CHATEBIER, JASNEY, MELISEY et VARS et 3 renforcements à CHARIEZ, ESSERTENNE-ET-CECEY et GRAY-LA-VILLE ainsi que 2 réalisations de génie civil de télécommunications FRAHIER-ET-CHATEBIER et NOIDANS-LES-VESOUL.

DELIBERATION N°5 : archivage des dossiers du SIED 70

Le Bureau décide de faire procéder à un tri dans les dossiers de travaux terminés afin de ne conserver que les documents indispensables, et charge le Président de recruter un agent contractuel pour effectuer ce travail.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 29 JUIN 2004

DÉLIBÉRATION N°1 : compte administratif de 2003

Le Comité syndical arrête le compte administratif 2003 qui peut se résumer comme suit :

| LIBELLE | DEPENSES en euros | RECETTES en euros |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 730 489,27 | 1 828 440,36 |
| Section d'investissement | 8 593 043,05 | 7 836 047,04 |
| TOTAUX | 9 323 532,32 | 9 664 487,40 |

DÉLIBÉRATION N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2003

Le Comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2003 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°3 : reprise des résultats de l'exercice 2003

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice 2003 comme suit :

- . 756 996,01 euros pour les besoins de financement en investissement,
- . 340 955,08 euros en excédent de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N°4 : Evolution des compétences du SIED 70

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les orientations des modifications statutaires proposées par le Président relatives la composition du Comité et à l'évolution des compétences optionnelles du SIED 70 concernant la coordination de groupement de commandes, le service public de gaz et les énergies renouvelables.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaire-et-Montoille
☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : sied70@wanadoo.fr